

	PAGE
lui être accordées, lorsque le débiteur des deniers réclamés n'est pas de mauvaise foi	
La demanderesse devait connaître la loi aussi bien que le défendeur.	
Les intérêts ne seront accordées que du jour de l'assignation	697
RECEL AVEC INTENTION DE FRAUDER	125
RÉCLAMATION CONDITIONNELLE	127
REPLIQUE	448
REPRESENTATION :— En ligne directe à lieu en matière de substitution	52
RÉPÉTITION DE L'INDU	693
REPRÉSENTANT D'UN MARCHAND	458
RESPONSABILITÉ DES MAÎTRES	344
“ DES ENTREPRENEURS	72
“ DU MARI :— Un mari qui a fait défenses à un marchand de faire aucune avance à son épouse, ou à sa famille sous peine de perdre le montant de ces avances, doit cependant être condamné à payer le prix d'effets et marchandises vendues et livrées à sa famille, lorsque lui ou sa famille ont retiré quelque avantage de ces effets et marchandises par l'usage et la consommation, et qu'il a connu le fait des avances	35
RENTÉ VIAGÈRE	309
“ CONSTITUÉE :— <i>Vide</i> Cens et rentes	
RETRAIT LITIGIEUX :— Doit être opposé <i>in limine litis</i>	241
RÉVISION :— Le demandeur, dont l'action a été renvoyée absolument, peut, en révision, demander une modification de ce jugement, aux fins d'obtenir que sa demande ne soit renvoyée que, “ sauf à se pourvoir.”	704
RIVIÈRE FLOTTABLE :— Le propriétaire riverain n'a pas le droit d'obstruer le passage, sur une rivière flottable. Une rivière flottable, seulement à certaines saisons de l'année, est assujettie aux lois générales, concernant les rivières flottables.	700
“ NAVIGABLE	457
SAISIE-ARRÊT AVANT JUGEMENT :— <i>Vide</i> Capias.	
“ IMMOBILIAIRE :— Il n'est pas nécessaire que le procès-verbal	